



Assemblée générale

Cinquante-sixième session

Première Commission

1^{re} séance

Jeudi 13 septembre 2001, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président provisoire : M. Han (République de Corée, Président de l'Assemblée générale)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Élection du Président de la Première Commission

Le Président provisoire (*parle en anglais*) : L'article 103 du Règlement intérieur, tel qu'il a été modifié par la résolution 52/163 de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1997, prévoit que chacune des grandes commissions élit un président, trois vice-présidents et un rapporteur. Ces responsables sont élus en tenant compte d'une répartition géographique équitable, de l'expérience et de la compétence personnelle. Les élections ont lieu au scrutin secret, à moins que la Commission n'en décide autrement dans le cas d'une élection à un poste ne faisant l'objet que d'une seule candidature. La présentation de chaque candidature donne lieu à l'intervention d'un seul orateur, après quoi la Commission procède immédiatement à l'élection.

En outre, l'article 110 du Règlement intérieur prévoit que les félicitations adressées aux membres du bureau d'une grande commission ne sont présentées que par le Président de la session précédente – ou, en son absence, par un membre de sa délégation – après que tous les membres du bureau de ladite commission ont été élus.

La présente séance a été convoquée en vue de l'élection du Président de la Première Commission. Y a-t-il des candidatures?

M. Than (Myanmar) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord exprimer ma profonde sympathie et mes condoléances les plus attristées à la délégation des États-Unis d'Amérique suite à la tragédie nationale, aux pertes considérables en vies humaines et aux dégâts causés par les attentats terroristes du 11 septembre visant le Pentagone à Washington et le World Trade Center à New York. En ces heures tragiques, nos coeurs et nos pensées sont avec les victimes innocentes et leurs familles affligées. Nous sommes bouleversés et révoltés face à l'ampleur de la tragédie causée par ces actes terroristes odieux.

S'agissant de la question à l'examen, je voudrais saisir cette occasion pour vous exprimer, Monsieur le Président, mes félicitations les plus chaleureuses à la suite de votre élection à l'unanimité à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session. Je suis très heureux de voir le Ministre des affaires étrangères d'un pays ami d'Asie, la République de Corée, présider les travaux de l'Assemblée. Je vous souhaite plein succès dans l'exercice de vos lourdes responsabilités en tant que Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session.

Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, S. E. M. Harri Holkeri, de la Finlande, pour son travail remarquable et sa contribution inestimable au cours de sa présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



J'ai l'honneur et le plaisir de proposer la candidature de S. E. M. André Erdős, de la Hongrie, à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session. L'Ambassadeur André Erdős possède des qualités exceptionnelles pour assumer la présidence de la Première Commission. Il a été associé durant longtemps aux questions de désarmement. Il a une profonde connaissance et une grande expérience du domaine du contrôle des armements et du désarmement. L'Ambassadeur André Erdős a eu une longue et remarquable carrière diplomatique, et il a occupé, à divers titres, des fonctions au Ministère des affaires étrangères de la Hongrie.

Il a été Représentant permanent de la Hongrie auprès de l'Organisation des Nations Unies, à New York, de 1990 à 1994, puis de 1997 à ce jour. Il a joué un rôle actif lors des réunions de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Il a, par ailleurs, présidé la Commission du désarmement, en 1994. De 1995 à 1999, il a été membre du Conseil consultatif du Secrétaire général pour les questions de désarmement.

Il a été Vice-Président de la Conférence d'examen et de prorogation de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), et Président du Comité de rédaction de la Conférence d'examen du TNP en 2000. La candidature de l'Ambassadeur André Erdős à la présidence de la Première Commission a été appuyée par le Groupe des États d'Europe orientale.

J'espère donc que la candidature de l'Ambassadeur André Erdős recueillera l'approbation unanime de cette Assemblée.

Le Président provisoire (*parle en anglais*) : La candidature de M. André Erdős, de la Hongrie, a été présentée par le représentant du Myanmar. Puisqu'il n'y a qu'une seule candidature, je propose qu'aux termes de l'article 103, la Commission décide de ne pas procéder au scrutin secret.

Il en est ainsi décidé.

Le Président provisoire (*parle en anglais*) : Je déclare donc S. E. M. André Erdős, de la Hongrie, élu Président de la Première Commission par acclamation.

La séance est levée à 15 h 15.